

TABLE DES MATIÈRES

10. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	10-1
10.1 INTRODUCTION	10-1
10.2 DOTATION EN EQUIPEMENTS ET EN INFRASTRUCTURES A CARACTERE SUPRALOCAL OU PUBLIC	10-5
10.2.1 Secteur de l'éducation	10-5
10.2.2 Secteur de la santé et des services sociaux	10-7
10.2.3 Service de garde	10-9
10.2.4 Secteur culturel et communautaire	10-9
10.2.5 Secteur des services gouvernementaux	10-9
10.2.6 Secteur récréotouristique	10-10
10.2.7 Secteur des équipements et services environnementaux	10-11
10.2.8 Secteur des infrastructures hydriques.....	10-15
10.2.9 Secteur de l'énergie et des réseaux de transmission	10-17
10.2.10 Secteur de la sécurité publique	10-19
10.3 ENJEUX REGIONAUX EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES	10-20
10.4 GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES	10-21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 10-1	Exemples d'équipements et d'infrastructures supralocaux ou publics réalisés ou planifiés	10-3
Tableau 10-2	Niveau d'utilisation des écoles primaires et secondaires, 2013-2018	10-6
Tableau 10-3	Principaux établissements œuvrant en matière de santé et services sociaux.....	10-8
Tableau 10-4	Distribution des bureaux gouvernementaux	10-10
Tableau 10-5	Réseaux municipaux d'aqueduc.....	10-11
Tableau 10-6	Installations municipales de production d'eau potable	10-12
Tableau 10-7	Installations de distribution d'eau potable actives privées et touristiques	10-13
Tableau 10-8	Infrastructures d'assainissement des eaux municipales	10-14
Tableau 10-9	Ouvrages de protection contre les inondations et barrages	10-16
Tableau 10-10	Pipelines traversant le territoire de la MRC	10-18
Tableau 10-11	Incidents liés aux pipelines sur le territoire de la MRC ou à proximité.....	10-19

LISTE DES CARTES

Carte 10-1	Services de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique	10-23
------------	---	-------

10. Équipements et infrastructures

10.1 Introduction

Les équipements et les infrastructures à caractère supralocal ou public jouent un rôle majeur dans le quotidien et sont dans certains cas essentiels à la vie de la collectivité. La planification de ces équipements et de ces infrastructures doit privilégier leur localisation optimale sur le territoire afin de favoriser leur pleine utilisation ainsi que leur accessibilité. Ceci en tenant compte, bien entendu, des contraintes pouvant être liées notamment, aux caractéristiques physiques et à l'organisation spatiale du territoire, ou encore, à l'opérationnalité des équipements ou des infrastructures en question.

Au cours des dernières années, différents intervenants ont participé à l'amélioration et au développement des équipements et des infrastructures supralocaux ou publics de la MRC. Ceci fait en sorte que la MRC dispose aujourd'hui d'un réseau d'équipements et de services collectifs complet favorisant l'autonomie du territoire et lui conférant un positionnement favorable face aux territoires environnants. Le tableau 10-1 fournit, à ce titre, bon nombre d'exemples, non exhaustifs, d'équipements et d'infrastructures supralocaux ou publics réalisés dans la MRC depuis le milieu des années 90. Il importe de mentionner que les équipements et les infrastructures spécifiquement reliés au transport, de même que les enjeux associés, sont traités pour l'essentiel, au chapitre 8 du SAD portant sur l'organisation des transports.

Malgré le caractère généralement approprié et la diversité actuelle des équipements et des infrastructures supralocaux ou publics existants sur le territoire de la MRC, les efforts doivent se poursuivre afin de maintenir le dynamisme de la région et d'assurer que ces équipements et ces infrastructures continuent de répondre adéquatement aux besoins des populations locales et de la communauté des affaires. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires afin de composer avec la croissance démographique et le vieillissement de la population observables sur le territoire.

Orientations gouvernementales

- *Arrimer aux objectifs d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement la planification des infrastructures et des équipements à caractère public et assurer leur viabilité.*
- *Maintenir et améliorer les équipements et les services collectifs en maximisant leurs retombées sur le milieu urbanisé.*
- *Privilégier la mise en valeur et l'utilisation efficace et rentable de toutes les ressources énergétiques en maximisant les retombées économiques de la région.*

Objectifs ou critères métropolitains

- *Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et localiser les installations d'intérêt métropolitain projetées.*
- *Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC par l'identification des risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC.*

Tel que déjà exposé dans les autres chapitres du SAD, la MRC entend contribuer de maintes façons à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population, notamment :

- en menant ou en supportant des actions visant l'augmentation de la qualité des milieux de vie;
- en favorisant le maintien ou le développement d'environnements sains et sécuritaires;
- en travaillant à l'amélioration des conditions de vie de la collectivité;
- en soutenant l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques publiques axées sur la santé et le bien-être des citoyens.

Tableau 10-1 Exemples d'équipements et d'infrastructures supralocaux ou publics réalisés ou planifiés

Secteur d'activité	Description du projet		
Culture	<p>Saint-Eustache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection complète de la maison Chénier-Sauvé dans laquelle a été aménagé un musée - Requalification du Manoir Globensky en Maison de la culture et du patrimoine - Agrandissement du Centre d'art La Petite Église 	<p>Saint-Eustache (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale (bibliothèque Guy-Bélisle) - Construction de la salle de spectacle Le Zénith Promutuel Assurance, la seule installation d'intérêt métropolitain répertoriée dans la MRC 	<p>Sainte-Marthe-sur-le-Lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale (bibliothèque Laurent-Savage) <p>Oka :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais - Construction de la bibliothèque Myra-Cree
Loisirs	<p>Saint-Eustache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un complexe aquatique intérieur doté d'un bassin de compétition et d'un bassin récréatif (Complexe aquatique Saint-Eustache) <p>Construction d'un complexe multisport incluant un terrain de soccer intérieur (Complexe multisport Saint-Eustache)</p>	<p>Saint-Eustache (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection et combinaison des arénas Paul-Tardif et Florian-Guindon (Complexe Walter-Buswell) <p>Sainte-Marthe-sur-le-Lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un complexe aquatique intermunicipal pour desservir la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes* 	<p>Oka :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des installations du parc national d'Oka (camping, offre sanitaire, systèmes d'eau potable et d'eaux usées, etc.) - Réfection des Sentiers de l'Abbaye d'Oka et création de l'Auberge de l'Abbaye d'Oka - Construction d'une salle communautaire multifonctionnelle*
Assainissement des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de réseaux d'égout dans les nouveaux développements de plusieurs municipalités <p>Saint-Eustache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une station de traitement des eaux usées (type biofiltration) 	<p>Sainte-Marthe-sur-le-Lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une station de traitement des eaux usées (type étangs aérés) <p>Deux-Montagnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des stations de pompage dirigeant les eaux usées vers les étangs aérés de Saint-Joseph-du-Lac 	<p>Oka :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de la station de pompage Olier <p>Saint-Placide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une station de traitement des eaux usées (type étangs aérés)
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de réseaux d'aqueduc dans les nouveaux développements de plusieurs municipalités - Aménagement de puits artésiens et construction d'une station de production d'eau potable dans le parc national d'Oka approvisionnant Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac 	<p>Saint-Eustache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agrandissement et amélioration de la station de production d'eau potable <p>Sainte-Marthe-sur-le-Lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de puits et construction d'une station de production d'eau potable incluant un système de biofiltration 	<p>Oka :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et modernisation de surpresseurs - Modernisation de l'usine de filtration - Modernisation des puits d'approvisionnement en eau potable

Secteur d'activité	Description du projet	
Énergie et réseaux de transmission	Saint-Eustache : - Construction du nouveau poste de transformation d'énergie des Patriotes à 315-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 315 kV*	
Santé	Saint-Eustache : - Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital de Saint-Eustache - Construction du CHSLD des Patriotes - Construction d'une nouvelle résidence intermédiaire pour les personnes en perte d'autonomie*	
Éducation	- Construction ou réaménagement de plusieurs établissements d'enseignement de niveau primaire, secondaire et professionnel	Saint-Eustache : - Construction d'un nouveau centre de formation professionnelle issu d'un partenariat CSSMI-CSSWL offrant différentes formations issues des métiers de la construction
Transport	Saint-Eustache : - Réaménagement du terminus Saint-Eustache	Deux-Montagnes : - Réaménagement des stations Deux-Montagnes et Grand-Moulin du REM*
Mobilité active	- Réfection ou réaménagement du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire afin de répondre aux nouveaux standards	- Aménagement de quelques corridors scolaires
Sécurité publique	- Construction de nouvelles casernes de pompiers à Saint-Eustache, à Saint-Joseph-du-Lac et à Saint-Placide	- Agrandissement et mise aux normes de la caserne desservant Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac Oka : - Réaménagement du poste de la Sûreté du Québec
Logement social	- Aménagement de logements sociaux ou abordables et de logements supervisés pour la clientèle à besoins spécifiques	- Création de l'Office régional d'habitation du lac des Deux-Montagnes (ORH)

*Projet en cours ou planifié.

10.2 Dotation en équipements et en infrastructures à caractère supralocal ou public

Dans maints dossiers, les infrastructures et les équipements à caractère supralocal ou public requièrent une participation active de plusieurs intervenants. En ce sens, le rôle premier de la MRC et des municipalités la composant consiste à s'assurer que l'allocation des ressources visant l'aménagement d'équipements et d'infrastructures soit équitable sur l'ensemble du territoire de la MRC. De plus, la MRC et les municipalités doivent s'assurer que ces équipements et ces infrastructures répondent aux besoins de la collectivité locale et sont facilement accessibles.

10.2.1 Secteur de l'éducation

La MRC a connu une croissance soutenue au cours des dernières années. Pour répondre aux besoins, le ministère de l'Éducation a investi, en collaboration avec les municipalités, dans l'ajout ou le réaménagement du nombre de places-élèves disponibles. Un centre de services et une commission scolaire œuvrent sur le territoire de la MRC, soit :

- le Centre de services scolaire des Mille-Îles. Le territoire de ce dernier recoupe en partie ou en totalité les MRC de Deux-Montagnes et de Thérèse-De Blainville et la ville de Mirabel;
- la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Cette dernière dessert les régions administratives Laurentides, Lanaudière et Laval.

Le Centre de services scolaire des Mille-Îles répond essentiellement aux besoins de la population francophone. Cette dernière doit composer avec l'un des plus hauts taux de croissance de la population scolaire que connaît le Québec. Depuis une vingtaine d'années, le décrochage scolaire a connu une baisse draconienne puisqu'il est passé d'un taux annuel d'un peu plus de 30 % à un taux de 7,2 % selon les données de la CSSMI de novembre 2018 (CSSMI, 2018).

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier intervient aussi sur le territoire de la MRC. Ce dernier répond aux besoins de la population anglophone. Une portion de cette population se localise sur le territoire de la municipalité de Deux-Montagnes. C'est ce qui explique que l'on y retrouve une école secondaire de même que deux écoles primaires anglophones.

Trois nouvelles écoles primaires et un centre de formation professionnelle ont ouvert leurs portes entre 2013 et 2018 ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil de la région. Des discussions sont en cours afin de permettre la construction d'une école primaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. De plus, le nouveau bâtiment accueillant l'école Curé-Paquin dans la municipalité de Saint-Eustache est en cours de construction. Il s'agit du premier bâtiment au Québec et de la première école primaire à l'échelle du Canada à participer au projet pilote de la norme BCZ (Bâtiment à carbone zéro) (CSSMI, 2019).

Tableau 10-2 Niveau d'utilisation des écoles primaires et secondaires, 2013-2018

Type d'enseignement	Municipalité	Nom des écoles	Nombre de places	Clientèle					Places résiduelles
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Primaire	Saint-Eustache	Arc-en-Ciel	531	499	502	501	495	505	26
		Au Coeur-du-boisé	386	343	347	368	362	378	8
		Clair Matin	604	486	483	504	529	543	61
		Coeur à Coeur	579	320	336	370	311	310	269
		Curé Paquin	278	241	253	216	217		N/D
		Horizon-Soleil	507	516	520	533	536	478	29
		Notre-Dame	338	260	275	319	329	304	34
		Terre des Jeunes	459	356	354	354	361	357	102
		Des Jardins-des-Patriotes	507					522	-15
	Deux-Montagnes	Village-des-Jeunes	266	211	218	231	248	225	41
		Emmanuel Chénard	483	470	487	496	519	514	-31
		Sauvé	531	492	509	532	543	543	-12
		Des Mésanges	459	387	402	418	424	429	30
		Des Érables (école spécialisée)	N/D	26	27	27	26	25	N/D
		Mountainview	266	283	273	276	273	274	N/D
	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Saint-Jude	312	214	224	230	237	239	N/D
		Des Lucioles	362	299	327	331	334	352	10
	Saint-Joseph-du-Lac	Des Grands-Vents	483	344	429	470	499	509	-26
		Horizon-du-Lac	507	414	437	462	475	487	20
Pointe-Calumet	Rose des Vents	314	299	276	233	256	270	44	
	Du Grand-Pommier	507			280	335	385	122	
Oka	Des Perséides et pavillon des Primevères	755	622	695	570	580	618	137	
	Des Pins	362	265	279	264	287	283	79	
	Saint-Placide	De l'Amitié	169	121	109	109	111	109	60
Secondaire	Saint-Eustache	École secondaire des Patriotes	1722	1413	1408	1411	1437	1421	301
		Polyvalente Deux-Montagnes	1992	1696	1651	1624	1617	1635	357
	Deux-Montagnes	Des Érables (école spécialisée)	N/D	66	66	66	68	66	N/D
		Lake of Two Mountains	767	344	297	311	285	293	N/D
	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	École secondaire Liberté-Jeunesse	726	554	571	585	605	598	128
	Oka	École secondaire d'Oka	1406	1024	1022	1029	1052	1100	306

Type d'enseignement	Municipalité	Nom des écoles	Nombre de places	Clientèle					Places résiduelles
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Formation générale adulte et formation professionnelle	Deux-Montagnes	Centre de formation professionnelle l'Émergence	N/D**	1176	1251	1333	1312	N/D	N/D
	Sainte-Marthe-sur-le-Lac								
	Saint-Eustache								
	Saint-Eustache	Centre de formation continue des Patriotes pavillon Jacques-Labrie	N/D	112	103	87	85	72	N/D
	Saint-Eustache	Centre de formation continue des Patriotes *	N/D**	2120	1952	1837	1706		N/D
	Deux-Montagnes	Centre de formation continue des Patriotes *	N/D**					N/D	N/D
Saint-Eustache	Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL (CDC Saint-Eustache)	N/D**					N/D	N/D	

* Les données n'incluent pas la clientèle en milieu carcéral.

** Il n'y pas de capacité d'accueil de déterminée pour les centres de formation professionnelle. L'offre de service est ajustée selon les besoins de la clientèle.

Source : Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, 2018 et MRC de Deux-Montagnes, 2020

La communauté des Mohawks de Kanasatake dispose aussi de ses propres installations scolaires de niveaux préscolaire, primaire et secondaire lesquels sont sous la direction du « Kanasatake Education Center ». L'école « Rotiwennakéhte lonterihwaienhstákhwa » a été construite dans la partie de la pinède localisée sur la rue Saint-Michel. Cette dernière s'est donné la mission de maintenir vivantes les traditions, les coutumes et la culture de cette communauté. Elle dispense des cours de niveaux préscolaire et primaire. Incluant un programme d'immersion trilingue. L'école « Ratihénte » dispense des cours de niveau secondaire. Les jeunes de la communauté fréquentent également « Lake of Two Mountains High School » dans la municipalité de Deux-Montagnes.

10.2.2 Secteur de la santé et des services sociaux

Sur le territoire de la MRC, le réseau de la santé et des services sociaux compte dix établissements. Certains d'entre eux tels que l'hôpital de Saint-Eustache et le CLSC Jean-Olivier-Chénier ont un rayonnement qui dépasse le territoire de la MRC puisqu'ils répondent aussi aux besoins d'une partie de la population de la Ville de Mirabel et de la MRC de Thérèse-De Blainville. Depuis 2015, ces établissements ont été regroupés au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS). À l'intérieur des Laurentides, des ententes de services portant sur des corridors de services hors région permettent d'avoir accès aux services suivants :

- traumatologie ultra spécialisée au centre hospitalier Sacré-Cœur de Cartierville;

- pédiatrie ultra spécialisée au centre hospitalier de Sainte-Justine et à l'hôpital pour enfants de Montréal;
- grands brûlés au CHUM.

La carte 10-1 illustre les services de la santé et des services sociaux sur le territoire de la MRC.

Tableau 10-3 Principaux établissements œuvrant en matière de santé et services sociaux

Catégorie d'établissement	Localisation	Nb d'unités
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	Saint-Eustache	334 unités
	Deux-Montagnes	76 unités
Résidences privées pour personnes âgées	Saint-Eustache	922 unités
	Deux-Montagnes	292 unités
	Saint-Marthe-sur-Le-Lac	39 unités
	Oka	58 unités
	Saint-Placide	13 unités
Centre hospitalier (CH)	Saint-Eustache	261 lits
CLSC Jean-Olivier-Chénier	Saint-Eustache	n/a
Centre de services ambulatoires de Deux-Montagnes-Mirabel-Sud	Saint-Eustache	n/a
Centre de services ambulatoires en santé mentale de Deux-Montagnes-Mirabel-Sud	Saint-Eustache	n/a
Centre de services ambulatoires de Saint-Eustache (centre de prélèvements)	Saint-Eustache	n/a
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse	Points de service : Oka et Deux-Montagnes	n/a
Centre de réadaptation (CR)*	Points de service : Saint-Eustache et Deux-Montagnes	n/a
Clinique universitaire de médecine de famille (CUMF)	Saint-Eustache	n/a

*Les centres de réadaptation suivants se localisent dans le même bâtiment que celui du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de la municipalité de Deux-Montagnes : le centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation, le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme et le centre de réadaptation en dépendance. Le centre de réadaptation en déficience physique se localise dans le même bâtiment que celui du CLSC Jean-Olivier-Chénier. Un autre centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme se localise dans la municipalité de Saint-Eustache.

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et MRC de Deux-Montagnes, 2020

À l'instar du réseau de l'éducation, le réseau de la santé et des services sociaux a aussi eu à composer avec une croissance démographique soutenue. Cela signifie que la région souffre d'une situation de pénurie en matière de ressources disponibles. Depuis plusieurs années, les intervenants demandent que des fonds supplémentaires soient injectés pour corriger l'iniquité observée dans l'accès aux services et aux équipements à la collectivité. Ce déficit est préoccupant d'autant que malgré la jeunesse relative de notre population, le phénomène de vieillissement commence à se manifester.

Selon une étude réalisée par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides en septembre 2016, certains secteurs de la MRC de Deux-Montagnes présentent un indice de défavorisation élevé sur la plan matériel et social (CISSS des Laurentides, 2016). Les secteurs les plus défavorisés à l'échelle du réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes-Mirabel-Sud se répartissent dans certaines

parties du territoire des municipalités de Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Pointe-Calumet. L'indice de défavorisation peut notamment être utilisé pour la planification de services pour les populations les plus vulnérables d'un territoire donné.

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été réalisés par différents niveaux de gouvernements pour soutenir le développement et améliorer la qualité de vie de la communauté autochtone. Cette dernière s'est dotée de différents équipements et services lui permettant de répondre à une partie des problématiques communautaires vécues sur le territoire comme la toxicomanie, la délinquance, la violence, etc.

En matière de santé et de services sociaux, la population des Mohawks de Kanesatake bénéficie des équipements suivants :

- Centre de santé de Kanesatake;
- Pavillon de ressourcement Onen'tó:kon;
- Résidence privée pour personnes âgées nommée Riverside Elders home.

10.2.3 Service de garde

Selon Statistique Canada, la population des enfants âgés de 0 à 4 ans en 2016 est de 5 725 pour la MRC de Deux-Montagnes. En 2017, on compte 14 centres de la petite enfance (904 places) et 31 garderies (1 951 places) pour un total de 2 855 places auquel s'ajoutent 1191 places de garde en milieu familial¹.

10.2.4 Secteur culturel et communautaire

L'ensemble de la population de la MRC bénéficie d'un accès à un service de bibliothèque locale. Certaines municipalités comme Saint-Placide, Oka, Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac opèrent ce service en collaboration avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides, aussi connu sous le nom de Réseau BIBLIO des Laurentides.

On retrouve aussi des installations muséologiques, des salles de spectacles, des centres communautaires, etc. Des efforts importants, réalisés par les différents partenaires impliqués, ont permis d'améliorer substantiellement la desserte locale en équipements culturels. La majorité de ces équipements se localise à l'intérieur des secteurs davantage urbanisés du territoire de la MRC.

10.2.5 Secteur des services gouvernementaux

L'appareil gouvernemental fédéral et provincial est très peu représenté sur le territoire de la MRC. Seuls les ministères et les mandataires du gouvernement du Canada et du Québec mentionnés au tableau ci-après ont des bureaux sur le territoire de la MRC.

¹ Source : Centre de la petite enfance, garderie et services de garde en milieu familial, ministère de la Famille, 2018

Tableau 10-4 Distribution des bureaux gouvernementaux

Bureaux gouvernementaux	Localisation
Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière Deux-Montagnes	Municipalité de Saint-Eustache
Société de l'assurance automobile du Québec, bureau d'immatriculation	
Services Québec	
Centre Service Canada	
Bureau de circonscription Rivière-des-Mille-Îles du député fédéral	
Bureau de comté député provincial de Deux-Montagnes	
Bureau de comté députée provinciale de Mirabel	Municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Deux-Montagnes	Municipalité de Deux-Montagnes
Cour municipale de Deux-Montagnes	
Bureau de Postes Canada	Municipalité de Saint-Placide (1), d'Oka (1), de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (2), de Saint-Joseph-du-Lac (1), de Saint-Eustache (3)

Source : Site Internet des différents ministères, mandataires et organismes gouvernementaux, 2018.

Pour avoir accès aux autres composantes de l'appareil gouvernemental provincial, la population de la MRC est principalement dirigée soit vers les bureaux gouvernementaux localisés dans la région de Saint-Jérôme ou encore ceux qui se situent à Laval ou encore dans la MRC Thérèse-De Blainville.

10.2.6 Secteur récréotouristique

On retrouve sur le territoire de la MRC un bureau d'information touristique ouvert à l'année localisé à la porte d'entrée Est de la MRC de Deux-Montagnes sur la rue Dubois et un bureau d'information touristique ouvert durant la période estivale localisé dans la municipalité d'Oka à la porte d'entrée donnant accès à la Traverse Oka-Hudson. Ces derniers sont opérés par Tourisme Basses-Laurentides qui détient un permis d'exploitation délivré par Tourisme Laurentides.

Le parc national d'Oka est un produit important de l'offre récréative. Il se localise majoritairement dans la municipalité d'Oka et en partie dans les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet. Ce parc est administré par la Sépaq. D'autres espaces d'intérêt récréatif offrent l'accès à des espaces naturels tout en contribuant à la conservation et à la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt du territoire, notons entre autres : le Refuge faunique de Deux-Montagnes et la Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine dans la ville de Deux-Montagnes. Un projet de parc nature est en cours depuis quelques années dans la ville de Saint-Eustache. La Ville a fait l'acquisition d'un boisé d'une superficie de plus de 65 hectares sur lequel est projeté l'aménagement d'un parc naturel et récréatif contribuant à la conservation et à la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt.

10.2.7 Secteur des équipements et services environnementaux

Au cours des dernières années, différents investissements ont permis d'améliorer la qualité de la dotation en service environnemental sur le territoire telles les installations d'assainissements en eaux usées et celles associées à la production ou à la fourniture d'eau potable. De façon générale, la majorité de la population se localisant à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation est desservie par des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Les seules exceptions à cette règle sont :

- la population calumetpontoise (la majeure partie de la population n'est desservie que par un réseau d'aqueduc). Ce dernier a été aménagé à la suite d'une ordonnance émise par le ministère de l'Environnement;
- à l'intérieur de la municipalité d'Oka, le secteur Mont-Saint-Pierre n'est desservi que par un réseau d'aqueduc.

Selon les données de 2017 du MDDELCC sur les installations municipales de distribution d'eau potable, les différents réseaux de distribution de la MRC alimentent environ 92 000 personnes. De ce nombre, 65 % sont approvisionnés par une source d'eau de surface et 35 % par une source d'eau souterraine. Le tableau suivant dresse la liste des réseaux d'aqueduc municipaux présents sur le territoire de la MRC.

Tableau 10-5 Réseaux municipaux d'aqueduc

Nom de la municipalité	Numéro de l'installation	Nom de l'installation de distribution	Population desservie	Type d'approvisionnement
Deux-Montagnes	X0009543	Système de distribution d'eau potable - Deux-Montagnes	17600	Lac
Oka	X0009428	Système de distribution d'eau potable - Oka (puits)	3000	Eau souterraine
Oka	X0009427	Système de distribution d'eau potable - Oka (village)	2000	Lac
Pointe-Calumet	X0009510	Système de distribution d'eau potable - Pointe-Calumet	6308	Eau souterraine
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	X0009506	Système de distribution d'eau potable - Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17500	Eau souterraine
Saint-Eustache	X0008124	Système de distribution d'eau potable - Saint-Eustache (ville)	40000	Rivière
Saint-Joseph-du-Lac	X0009507	Système de distribution d'eau potable - Saint-Joseph-du-Lac	5123	Eau souterraine
Saint-Placide	X0009434	Système de distribution d'eau potable - Saint-Placide	660	Eau souterraine

Source : MDDELCC, 2017.

Tableau 10-6 Installations municipales de production d'eau potable

Type d'approvisionnement	Nom de la municipalité	Nom de l'installation de production d'eau potable	Procédé de traitement	Nom de l'installation de distribution municipale	Numéro de l'installation de distribution
Eaux de surfaces	Deux-Montagnes	Station de filtration - Deux-Montagnes	Chloration Filtration Ultraviolet	Système de distribution d'eau potable - Deux-Montagnes	X0009543
	Oka	Station de purification - Oka (sd)	Chloration Filtration Ozonation	Système de distribution d'eau potable - Oka (village)	X0009427
	Saint-Eustache	Station de purification - Saint-Eustache	Chloration Filtration Ozonation Charbon Ultraviolet	Système de distribution d'eau potable - Saint-Eustache (ville)	X0008124
Eaux souterraines	Oka	Production d'eau potable - Saint-Joseph-du-Lac (puits Parc d'Oka)	Chloration et enlèvement manganèse	Système de distribution d'eau potable - Saint-Joseph-du-Lac	X0009507
				Système de distribution d'eau potable - Pointe-Calumet	X0009510
	Oka	Station de purification - Oka (puits du Parc)	Chloration	Système de distribution d'eau potable - Oka (puits)	X0009428
	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Système d'approvisionnement - Sainte-Marthe-sur-le-Lac (puits)	Chloration Filtration Enlèvement fer et manganèse	Système de distribution d'eau potable - Sainte-Marthe-sur-le-Lac	X0009506
	Saint-Placide	Station de purification - Saint-Placide (poste de chloration)	Chloration	Système de distribution d'eau potable - Saint-Placide	X0009434

Source : MDDELCC, 2017.

Au niveau des usines de filtration, notons que la ville de Saint-Eustache a procédé à des travaux d'agrandissement de son usine entre 2004 et 2005 qui ont permis d'augmenter sa capacité de production à 55 800 m³ par jour et de répondre aux besoins de la population pour les quinze prochaines années. Un agrandissement de la station alimentant les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet, localisée dans le parc national d'Oka, est en cours de réalisation et a pour objet de mettre en place un traitement visant à réduire la concentration de manganèse dans l'eau.

Sur le territoire de la MRC, seule la municipalité de Deux-Montagnes dispose d'un réservoir aérien d'eau potable.

Au-delà des infrastructures municipales en matière d'approvisionnement en eau potable, on retrouve aussi quelques réseaux privés. Ces derniers ont été autorisés par le biais de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

Tableau 10-7 Installations de distribution d'eau potable actives privées et touristiques

Nom de la municipalité	Numéro d'installation	Nom de l'installation de distribution	Type de clientèle	Population desservie	Type d'approvisionnement
Oka	X2118102	Sucrierie La Marinière	Établissement touristique	150	Eau souterraine
Pointe-Calumet	X2004144	Camping Pointe-Calumet	Établissement touristique	690	Eau souterraine
Pointe-Calumet	X2066677	Super Aqua Club	Établissement touristique	7200	Eau souterraine
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	X0011153	Maisons Modulaires	Résidentielle ou mixte	420	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2065196	Vignoble de la Rivière du Chêne	Établissement touristique	65	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2066147	Sous le charme des érables	Établissement touristique	355	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2066182	Cabane à sucre Constantin	Établissement touristique	890	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2066700	Autodrome St-Eustache	Établissement touristique	1000	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2066704	Cabane à sucre Lalonde	Établissement touristique	825	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2070739	Nid'Otruche	Établissement touristique	37	Eau souterraine
Saint-Eustache	X2071168	Villa du Sirop	Établissement touristique	203	Eau souterraine
Saint-Joseph-du-Lac	X0011526	Domaine de la Pommeraie	Résidentielle ou mixte	180	Eau souterraine
Saint-Joseph-du-Lac	X2065071	Verger Lamarche	Établissement touristique	812	Eau souterraine
Saint-Joseph-du-Lac	X2070466	Domaine du Petit St-Joseph	Établissement touristique	100	Eau souterraine
Saint-Joseph-du-Lac	X2071184	La Bullerie	Établissement touristique	120	Eau souterraine
Saint-Placide	X0010479	Pointe-aux-Anglais	Résidentielle ou mixte	80	Eau souterraine
Saint-Placide	X2017223	Camping Paquin	Établissement touristique	120	Eau souterraine
Saint-Eustache	X0010922	École Cœur à Cœur	Institution	400	Eau souterraine

Source : MDDELCC, 2018.

Actuellement, le nombre de personnes desservies par un réseau d'égout est estimé à environ 80 000 personnes sur le territoire de la MRC. Une certaine part de la population est quant à elle desservie par des installations sanitaires autonomes comme la majorité de la municipalité de Pointe-Calumet.

Tableau 10-8 Infrastructures d'assainissement des eaux municipales

Type d'installation	Gestion des installations	Municipalités desservies	Équipements et traitements principaux	Population desservie ou volume de traitement
Usine de traitement des eaux usées par étangs aérés facultatifs à Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes	Pointe-Calumet Saint-Joseph-du-Lac Sainte-Marthe-sur-le-Lac Deux-Montagnes	Dégrilleur mécanique, dessableurs, étangs aérés, soufflantes centrifuges de 125 hp.	Environ 35 000 personnes en 2014. 20 178 m ³ /j.
Station de traitement des eaux usées à Saint-Eustache	Firme privée pour la ville de Saint-Eustache	Saint-Eustache	Prétraitement : dégrillage. Traitement primaire : décantation des matières en suspension, épaissement des boues et précipitations du phosphore. Traitement secondaire : dégradation de la matière organique sur filtre en mode aérobie et désinfection des bactéries avec des lampes à l'ultraviolet.	Environ 42 000 personnes en 2018. Débit moyen de 29 500 m ³ /j et débit de pointe de 49 500 m ³ /j.
Station de traitement par étangs aérés	Municipalité d'Oka	Oka	Étangs aérés.	Environ 7614 personnes. 3086 m ³ /j.
Station de traitement par étangs aérés	Municipalité de Saint-Placide	Saint-Placide	Étangs aérés, traitement à l'ultraviolet.	Environ 600 personnes en 2018. 100 000 m ³ /an.

Source : MDDELCC 2017, ville de Saint-Eustache 2018, Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes 2017.

La majorité des usines d'épuration ont fait l'objet d'une remise à niveau au cours des dernières années. À titre d'exemple, l'usine de traitement située dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a fait l'objet d'une mise à niveau de ses équipements en 2010 au coût de 1,85 M\$, alors que la municipalité de Saint-Placide a augmenté l'efficacité du traitement des eaux usées par la construction de nouveaux étangs aérés en 2013 au moyen d'un investissement d'environ 2,88 M\$.

On retrouve deux sites d'élimination des neiges usées ayant obtenu leur certificat de conformité du ministère de l'Environnement du Québec. L'un d'eux est à caractère commercial alors que l'autre est sous géré par la municipalité de Deux-Montagnes. Ces derniers ont une capacité totale d'élimination de près de 332 000 m³.

En matière de gestion des matières résiduelles, la municipalité de Saint-Placide est membre de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes. Les autres municipalités ont contracté une entente avec cette dernière pour différents services tels la collecte et le transport, la récupération, le compostage de même que l'enfouissement des déchets. Les installations se localisent majoritairement sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. L'ensemble des municipalités de la MRC confie le tri des matières récupérées à Tricentris localisé également à l'extérieur du territoire de la MRC.

Sur le territoire on retrouve quelques Écocentres dans différentes municipalités. LE MELCC a autorisé un centre de récupération et de recyclage des matériaux secs, sans possibilité d'enfouissement, à l'intérieur du site « Les Carrières Saint-Eustache (Mathers) ». De plus, un poste utilisé pour le transbordement de ce même type de matériaux est aussi en opération sur le territoire de la municipalité de Saint-Eustache. On ne retrouve aucun site de compostage des matières organiques sur le territoire de la MRC. Un site de gestion des matériaux secs, localisé dans le territoire de Kanesatake, a été fermé en 2020.

10.2.8 Secteur des infrastructures hydriques

La MRC compte plusieurs ouvrages hydriques d'importance incluant des digues dans les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de Pointe-Calumet et de Deux-Montagnes ainsi que les barrages du moulin Légaré² et du Grand-Moulin. 16 ouvrages de protection permanente sont en cours d'aménagement dans la ville de Saint-Eustache. La majorité de ces digues est projetée s'implanter en bordure de certaines voies publiques. Ces ouvrages ont pour objectif de protéger les infrastructures souterraines, les bâtiments ainsi que les personnes et les biens dans les secteurs concernés de la ville de Saint-Eustache. De plus, une digue ainsi qu'un système de gestion des eaux en lien avec la protection du territoire contre les inondations sont en cours de réalisation dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Ces derniers ouvrages ont pour objectif de contribuer à la protection des biens et des personnes tant dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac que dans celle de Pointe-Calumet. À l'exception du barrage du moulin Légaré, les ouvrages ont été construits dans le but d'offrir une protection contre les inondations printanières récurrentes.

² Le barrage vise à soutenir l'exploitation du moulin à farine.

Tableau 10-9 Ouvrages de protection contre les inondations et barrages

Nom et numéro d'installation	Année de construction ou modification	Usage	Municipalité	Rivière ou cours d'eau	Caractéristiques
Digue de Pointe-Calumet	1979, 2019, 2020-2022	Protection contre les inondations	Pointe-Calumet	Lac des Deux Montagnes	Digue de béton construite en 1979 et rehaussée en 2021. Changement complet du segment 13 ^e à 18 ^e Avenue en rideaux de palplanches avec parement de béton et d'acier incluant un enrochement en pierre de granulométrie variée du côté lac (2019). Ajout d'une section de digue entre le 25 ^e et la 32 ^e Avenue en rideaux de palplanches avec parement de béton (2021). Longueur approximative : 3,6 km.
Digue de l'ouest et du parc national d'Oka	2021-2022	Protection contre les inondations	Pointe-Calumet	Lac des Deux Montagnes	Digue en rideaux de palplanches avec parement de béton incluant un enrochement en pierre de granulométrie variée du côté lac. Longueur approximative : 1,3 km.
Digue de la piste cyclable	1979	Protection contre les inondations	Pointe-Calumet	Lac des Deux Montagnes	Ancien chemin de fer ayant été transformé en ouvrage de protection contre les inondations. Longueur approximative : 3,1 km.
Digue de la 13 ^e Avenue	1979, 2022	Protection contre les inondations	Pointe-Calumet	Lac des Deux Montagnes	Digue en rideaux de palplanches avec parement de béton incluant un enrochement en pierre de granulométrie variée du côté lac. Longueur approximative : 0,8 km.
Digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Début des années 80, 2019-2021	Protection contre les inondations	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Lac des Deux Montagnes	Digue en enrochement dont l'imperméabilité est assurée par un rideau de palplanche qui s'étend sur la pleine longueur de l'ouvrage. Un enrochement de calibre 600-1000 mm protège l'ouvrage contre l'érosion des vagues. Longueur approximative : 6,0 km.
Digue du parc Aimé-Struthers de Deux-Montagnes	1985	Protection contre les inondations	Deux-Montagnes	Rivière des Mille Îles	Digue en terre, pierre et ciment, longueur approximative 232 m.

Nom et numéro d'installation	Année de construction ou modification	Usage	Municipalité	Rivière ou cours d'eau	Caractéristiques
Digue de Deux-Montagnes	2020	Protection contre les inondations	Deux-Montagnes	Lac des Deux Montagnes	Digue en rideaux de palplanche enrobés, selon le secteur, de béton ou d'argile consolidée à la chaux avec un enrochement en pierre de granulométrie mixte par-dessus l'argile du côté du lac. À titre de protection de propriétés privées, rehaussement de murets en béton armé, aménagement de digue en blocs de béton enrobés de géomembrane et d'argile ancrées dans le roc, fabrication selon les plans et devis de panneaux amovibles anti-vagues. Longueur approximative 2,0 km.
16 digues localisées majoritairement en bordure de certaines voies publiques	2020	Contrôle des inondations dans des secteurs ciblés	Saint-Eustache	Rivière des Mille îles	Compositions variées selon le secteur concerné incluant des pierres et de la terre végétale, des blocs de béton, des monticules d'asphalte ou de terre. Longueur approximative : 250 m.
Ouvrages de protection - Saint-Joseph-du-Lac	2021	Protection contre les inondations	Saint-Joseph-du-Lac	Lac des Deux Montagnes	Ouvrages de protection en rideaux de palplanche enrobés avec un enrochement en pierre de granulométrie mixte. Longueur approximative 1.2 km.
Barrage du Moulin Légaré CEHQ : X0004649	1762, 1913, 1952 et 2017	Exploitation d'un moulin à farine	Saint-Eustache	Rivière du Chêne	Barrage en béton Longueur 27,4 m Superficie du réservoir 0,7 ha Faible contenance
Barrage du Grand-Moulin CEHQ : X0003975	1985	Contrôle des inondations	Laval (Deux-Montagnes)	Rivière des Mille Îles	Barrage en béton Longueur 459 m Superficie du réservoir 14 996 ha Forte contenance

Source : MELCC et MRC de Deux-Montagnes, 2021.

10.2.9 Secteur de l'énergie et des réseaux de transmission

La distribution d'énergie hydroélectrique sur le territoire de la MRC est principalement assurée par le poste de Saint-Eustache, localisé sur le boulevard Arthur-Sauvé et celui de la Trappe, localisé à l'intérieur du corridor de la route 344 dans la municipalité d'Oka. Les deux postes ont une capacité de transformation 120-25 kV.

Le poste de Saint-Eustache se localise à l'intérieur du milieu récepteur à prédominance commerciale. Il est aussi adossé à la zone agricole permanente édictée en vertu de la LPTAA. Une étude réalisée par Hydro-Québec au début des années 2000 confirme que les niveaux de bruit observés aux abords du poste sont inférieurs au niveau de bruit normalement acceptable à l'intérieur d'une zone à prédominance commerciale.

Le poste La Trappe se localise à l'intérieur d'une zone agricole permanente décrétée en vertu de la LPTAA. Il a été modernisé vers 2005 de façon à lui permettre de répondre à la demande énergétique croissante. Actuellement, la capacité des deux postes ne permet pas de répondre à la demande. Malgré l'entretien fait aux deux postes existants, ces derniers ne disposent plus de la capacité et de la fiabilité nécessaires pour faire face à la croissance soutenue des municipalités de Saint-Eustache, de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Par conséquent, Hydro-Québec construit un nouveau poste de transformation 315-25 kV dans la grande affectation industrielle de la municipalité de Saint-Eustache, sur le boulevard Albert-Mondou. Le nouveau poste des Patriotes sera raccordé à la ligne d'alimentation à 315 kV existante, située au nord du boulevard Arthur-Sauvé, par la nouvelle ligne de transport d'environ 5 km qui sera construite à l'intérieur de la zone agricole permanente édictée en vertu de la LPTAA dans la municipalité de Saint-Eustache. La mise en service du nouveau poste est prévue en été 2020.

Sur le territoire de la MRC, on répertorie plusieurs réseaux de télécommunications lesquels comprennent les infrastructures reliées aux services de câblodistribution et de fibre optique, les télédiffuseurs et les tours pour les communications cellulaires.

Malgré la localisation de la MRC à l'intérieur du territoire métropolitain, certains secteurs ruraux des municipalités d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et de Saint-Placide ne sont toujours pas desservis par une connexion fixe donnant accès à Internet haute vitesse. À l'ère des communications et de l'information, cette situation est un handicap important, notamment au plan économique et affecte négativement les occasions d'affaires, les gains de productivité et l'accès à certains produits et services. Au niveau éducationnel, l'absence d'une desserte Internet haute vitesse est une contrainte au niveau de la persévérance scolaire et impose des défis importants aux étudiants concernés.

Les ondes cellulaires sont généralement disponibles sur l'ensemble du territoire de la MRC, toutefois, la qualité et la rapidité du réseau pourraient être améliorées dans certains secteurs.

On retrouve aussi sur le territoire de la MRC un gazoduc et deux oléoducs lesquels imposent des contraintes à la construction étant donné leur localisation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ou du parc national d'Oka.

Tableau 10-10 Pipelines traversant le territoire de la MRC

Compagnie opératrice	Type de pipeline	Municipalité traversée	Substance déplacée	Année de construction
Trans Québec and Maritimes Pipeline Inc. / TransCanada PipeLines Limited (T.Q.M)	Gazoduc	Oka Saint-Joseph-du-Lac Sainte-Marthe-sur-le-Lac Saint-Eustache	Gaz naturel	1984
Trans-Northern Pipelines Inc. (T.N.P.)	Oléoduc	Oka Saint-Joseph-du-Lac Sainte-Marthe-sur-le-Lac Deux-Montagnes Saint-Eustache	Produits pétroliers raffinés	1952 2004 (portion à Oka et Saint-Joseph-du-Lac)
Enbridge	Oléoduc	Saint-Placide	Pétrole brut	1977

Source : L'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Office national de l'énergie, 2018.

Quoique certains segments de pipeline ont fait l'objet de travaux de modernisation, d'autres existent depuis plus de 65 ans ce qui augmente considérablement les contraintes anthropiques potentielles pour le milieu récepteur.

Tableau 10-11 Incidents liés aux pipelines sur le territoire de la MRC ou à proximité

Date	Pipeline	Type d'incident	Substance rejetée	Localisation de l'incident
06/09/2017	T.N.P.	Exploitation au-delà des tolérances de fabrication	N/A	Lac des Deux Montagnes
12/06/2017	T.Q.M.	Déversement de substance volume approximatif 1995 m ³ . Cause : défectuosité et détérioration	Gaz naturel non sulfureux	Boisbriand
25/02/2014	Enbridge	Explosion ou incendie accidentel	N/A	Saint-Eustache
02/07/2009	T.N.P.	Exploitation d'un pipeline au-delà des tolérances de conception	N/A	Saint-Eustache

Source : L'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Office national de l'énergie, 2017.

Une des préoccupations soulevées par rapport aux pipelines est l'âge des infrastructures et la capacité des compagnies pipelinières à entretenir adéquatement leur réseau. Certaines portions du pipeline Trans-Nord traversant le territoire de la MRC ont été construites en 1952, dont la section passant sous le lac des Deux Montagnes dans la municipalité d'Oka et sous la rivière des Mille Îles près de la municipalité de Saint-Eustache. Le document complémentaire précise les servitudes à respecter à proximité de ces infrastructures.

10.2.10 Secteur de la sécurité publique

On retrouve trois corps policiers actifs sur le territoire de la MRC. Il s'agit des services suivants :

- le service de police de la municipalité de Saint-Eustache. Ce dernier est responsable de la sécurité locale de la population de la municipalité de Saint-Eustache;
- le service de police de la Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes. Ce dernier dessert les municipalités de Deux-Montagnes, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac;
- le service de police de la Sûreté du Québec de la MRC de Deux-Montagnes. Ce dernier est une constituante de la Sûreté du Québec répondant aux besoins de la municipalité d'Oka, incluant le territoire de Kanesatake ainsi que de la municipalité de Saint-Placide.

Sept casernes de pompiers sont répertoriées sur le territoire de la MRC soit une dans chaque municipalité.

La carte 10-1 illustre les services de la sécurité publique sur le territoire de la MRC.

10.3 Enjeux régionaux en matière d'aménagement et de développement des équipements et des infrastructures

Le principal enjeu régional en matière d'aménagement et de développement des équipements et des infrastructures est le suivant :

- Une localisation et une gestion stratégique des principaux équipements et infrastructures régionaux nécessaires à la santé et au bien-être de la collectivité locale.

Le territoire de la MRC a connu une croissance démographique extraordinaire. Pour répondre aux besoins, de nouveaux secteurs de développement ont été aménagés ce qui s'est parfois accompagné par un déplacement ou une relocalisation de certaines activités commerciales et de services. Dans un contexte de ressources limitées, l'ajout de nouvelles infrastructures municipales a canalisé une portion des investissements et ces dernières ont parfois été réalisées aux dépens des travaux d'entretien, de réhabilitation ou de réparation des infrastructures existantes. Au-delà de l'ouverture de nouveaux secteurs de développement, la MRC considère important qu'un train de mesures soit déployé pour maintenir ou améliorer la qualité et l'efficacité du patrimoine d'équipements et d'infrastructures existants. Rappelons que la qualité des milieux de vie et la gestion de l'urbanisation sont au cœur de différents débats et, dans cette foulée, *un des défis de la MRC en matière d'équipements et d'infrastructures est de s'assurer que des mécanismes et des outils de contrôle soient mis en place, afin de maintenir la qualité et l'attractivité des milieux de vie existants.*

La MRC considère important que l'offre en équipements et en infrastructures soit adaptée aux besoins. Compte tenu de la croissance démographique observée, la MRC considère important que l'ensemble des partenaires poursuivent leurs investissements, afin de corriger les iniquités qui persistent notamment au niveau de la santé, de l'éducation et de la mobilité dans les transports. Dans plusieurs cas, ces derniers souffrent de désuétude ou n'ont pas évolué au même rythme que la croissance démographique observée. Cela est particulièrement criant dans le réseau de la santé et des services sociaux. Pour pallier au déficit, plusieurs organismes à vocation communautaire interviennent sur le territoire d'une façon complémentaire auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Par contre, les besoins à combler sont importants et les ressources disponibles sont nettement insuffisantes afin de répondre aux différentes problématiques socioéconomiques observées. *À cet égard, un des défis de la MRC en matière d'équipements et d'infrastructures vise à s'assurer, avec la collaboration des partenaires concernés, que les équipements et les infrastructures soient adéquats et en quantité suffisante afin de répondre au besoin de la population.*

Un autre défi de la MRC en matière d'équipements et d'infrastructures consiste à s'assurer que les principaux équipements de la vie communautaire se localisent dans des secteurs facilement accessibles pour la majorité de la population résidante.

Les infrastructures de télécommunications de qualité sont essentielles au dynamisme des milieux. Malheureusement, certains secteurs demeurent toujours mal desservis, notamment par un service d'Internet haute vitesse. *Un des défis de la MRC en matière d'infrastructures de télécommunications consiste à s'assurer que la totalité de la population et des entreprises aient accès à un réseau de télécommunications fiable et de haute vitesse afin d'offrir un service de qualité et surtout de permettre aux entreprises de la région de développer leur plein potentiel.*

L'implantation et la gestion des sites d'enfouissement et de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC soulèvent des préoccupations quant à l'impact sur la santé et la sécurité de la population avoisinante ainsi que sur la qualité de l'eau et des sols. La MRC souhaite qu'il y ait vigilance des autorités compétentes pour que la gestion des équipements et les mécanismes de contrôle soient adéquats et respectent les standards relatifs à la qualité de l'environnement.

10.4 Grandes orientations en matière d'aménagement et de développement des équipements et des infrastructures

Dans le cadre du SAD, la MRC juge important de préciser les orientations d'aménagement et de développement relatives aux équipements et aux infrastructures. Ces derniers sont un facteur important de dynamisme et de santé au niveau d'une collectivité donnée. C'est pourquoi elle retient la grande orientation suivante :

Orientation n° 1

Poursuivre les démarches visant l'amélioration du parc d'équipements et d'infrastructures à caractère supralocal ou public en priorisant la localisation de ces derniers à l'intérieur des périmètres d'urbanisation afin de contribuer au dynamisme des collectivités locales dans une perspective de développement viable.

Les équipements et les infrastructures d'une région sont des composantes indispensables de la santé et du dynamisme de l'ensemble de la collectivité locale. Des investissements considérables ont été consentis au cours des dernières années afin d'améliorer le parc d'équipements et d'infrastructures sur le territoire. Toutefois, il persiste toujours une certaine iniquité au niveau de la fourniture de certains services essentiels au mieux-être de la collectivité. Seule une action concertée de l'ensemble des partenaires permettra de retrouver une certaine équité dans le parc d'équipements et d'infrastructures qui est mis à la disposition de la population de la MRC. À cette fin, la MRC sollicite la collaboration de l'ensemble de l'appareil gouvernemental de même que celle des intervenants locaux pour que les investissements nécessaires se réalisent à l'intérieur d'un échéancier le plus court possible.

Localisation des équipements et des infrastructures à caractère supralocal ou public

Le choix de localisation des équipements et des infrastructures à caractère supralocal ou public doit contribuer au développement viable du territoire. Sauf exception, la MRC demande que les équipements et les infrastructures à caractère supralocal ou public notamment ceux reliés à l'éducation de niveau supérieur, à la santé, à la culture, aux affaires gouvernementales et à l'administration de la justice se localisent à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. La MRC demande aussi que ces équipements et ces infrastructures se localisent prioritairement dans des pôles et les axes structurants et à l'intérieur ou à proximité de secteurs desservis par les réseaux de transport collectif et facilement accessible en transport actif. Comme défini au chapitre 6 portant sur la gestion de l'urbanisation, les pôles et axes structurants incluent les aires TOD, les noyaux villageois, les pôles multifonctionnels ainsi que les autres secteurs centraux. Il s'agit de s'assurer que ces derniers soient facilement accessibles à une majorité de personnes.

La MRC reconnaît que certains équipements et certaines infrastructures ne peuvent s'implanter à l'intérieur des périmètres d'urbanisation en raison de la clientèle qu'ils desservent ou encore des besoins d'accès aux ressources nécessaires à leur fonctionnement. Il s'agit notamment de certains équipements

et de certaines infrastructures liés à l’approvisionnement et au traitement des eaux, certains centres de formation incluant ceux dont la formation est liée à l’exploitation des ressources naturelles (ex. : centre de formation agricole) et de certains équipements et de certaines infrastructures liés à la récréation extensive incluant les parcs nationaux.

Localisation des équipements et infrastructures à caractère structurant

Plus particulièrement, la MRC demande que les équipements et les infrastructures à caractère structurant, dont le rayon de desserte atteint ou dépasse l’échelle métropolitaine ou supralocale, se matérialisent dans le principal centre urbain de la MRC composé des périmètres d’urbanisation des municipalités de Saint-Eustache, de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. La MRC demande aussi que ces équipements et ces infrastructures à caractère structurant se localisent prioritairement dans les secteurs suivants :

- les aires TOD, les noyaux villageois ou les pôles multifonctionnels;
- à l’intérieur ou à proximité de secteurs desservis par les réseaux de transport collectif et facilement accessibles en transport actif.

Les équipements et les infrastructures à caractère structurant incluent les suivants :

- les installations d’intérêt métropolitain tel que défini au document complémentaire du SAD;
- les autres équipements et infrastructures liés :
 - à l’éducation de niveau postsecondaire;
 - à la santé d’envergure incluant les hôpitaux et les centres de réadaptation;
 - aux affaires gouvernementales d’envergure incluant les centres de services fédéraux ou provinciaux et les points de services de la Société de l’assurance automobile du Québec;
 - à l’administration de la justice incluant les cours de justice.

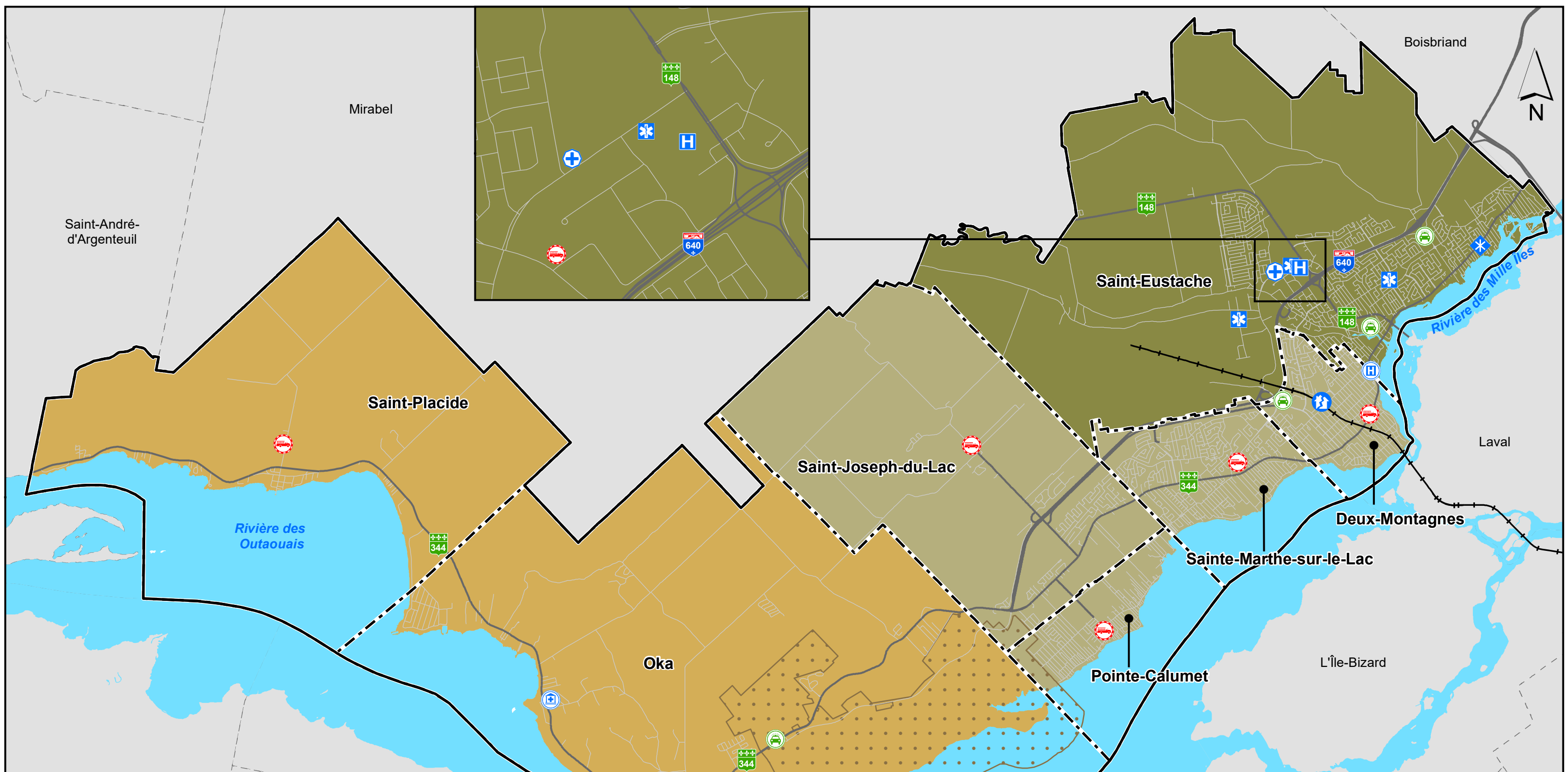
La MRC précise au chapitre portant sur les grandes affectations du territoire (chapitre 5) ainsi qu’au document complémentaire, certains critères relatifs à la localisation des principaux équipements et infrastructures d’intérêt métropolitain, régional, intermunicipal ou parfois local.

Contraintes sur l’environnement

Certains équipements et infrastructures peuvent occasionner des contraintes sur l’environnement. Il s’agit notamment de ceux liés à la gestion des matières résiduelles, certaines activités liées à la distribution d’énergie hydroélectrique ainsi que les gazoducs et les oléoducs. Le chapitre 9 du SAD portant sur les contraintes sur l’environnement détaille plus amplement ces contraintes et le document complémentaire prévoit un encadrement pour ces équipements et ces infrastructures.

Économie d’énergie et efficacité énergétique

Certaines ressources énergétiques sont non-renouvelables ou le sont, mais à forts coûts. À ce titre, la MRC demande aux municipalités d’intégrer à l’intérieur de leur réglementation d’urbanisme des dispositions pour favoriser l’efficacité énergétique pour les futurs équipements et infrastructures supralocaux ou publics. Le document complémentaire précise les mesures d’économie d’énergie et d’efficacité énergétique que la réglementation d’urbanisme doit respecter.



Santé et services sociaux	Sécurité publique	Données de contexte
Hôpital	Caserne de pompiers	Limite MRC2M
CLSC	Poste de police	Limite municipale MRC2M
Service ambulatoire	Juridiction des services de police	Autre limite municipale
Clinique universitaire de médecine de famille	Service de police de Saint-Eustache	Plan d'eau
Centre de réadaptation	Police régionale de Deux-Montagnes	Parc national d'Oka
Centre de santé de Kanesatake	Sûreté du Québec	Réseau routier supérieur
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse		Réseau routier local
		Système léger sur rail (REM)

1:85 000

0 500 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 Mètres

Projection : MTM (zone 8)
Datum : NAD 83

Vaudreuil-Dorion

Services de santé, sociaux et de sécurité publique

Sources :
Installations du réseau de santé : MSSS, 2018
Services de police : MRC2M, 20191921
Limite administrative : SDA, MERN, 2019
Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012
Parc national d'Oka : Aires protégées, MELCC, 2017
Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019
Système léger sur rail (REM) : MTQ, 2020

Carte 10-1